



Commune de Rochefort

Procès-verbal de la séance du Conseil général du vendredi 12 décembre 2025, 19h00

Présidence : Philippe Burri (PLR)

Le Président ouvre la séance à 19h00 et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil communal, aux conseillères et conseillers généraux, au personnel de l'administration, au public et à la presse.

Le Président signale que la séance est enregistrée selon l'Art. 3.14.4 du Règlement général de Commune (RgC) pour faciliter au secrétaire la rédaction du procès-verbal. Il informe que l'enregistrement sera supprimé au plus tard six mois après l'approbation du procès-verbal. Il demande si quelqu'un s'oppose à cet enregistrement. Personne ne se manifeste.

1. Appel

Téo Linares, secrétaire, procède à l'appel. **19 membres sont présents.**

PLR	Les Vert-e-s	GER
Aeberhard Cyril	Ducommun Jonas	Barraud Véronique
Burri Philippe	Hoessrich Rebekka	Bossion Gaetan
Frasse Prisca	Lang Marjorie	Jeannin François
Küffer Pascal	Linares Téo	Mayet-Gros Joanna
Nussbaum Jacques-Roland	Möckli Philippe	Regis Nicolas
Querido Francisco	Rilliot Joël	Vermot Jean-Marie
Renaud Ludovic		

Le président salue tout particulièrement Jean-Marie Vermot (GER) qui siège pour la première fois au sein du législatif rochefortois, celui-ci ayant remplacé Maxime Fahrni (GER), démissionnaire.

Sont excusé-e-s : Maytain Sophie (Vert-e-s), Sevhonkian Naïri (PLR), Desales Marc (Vert-e-s) et Cyril Berton (PLR)

Conseil communal : Thierry Gougler, Catherine Pointet, Christian Reber, François Beutler et Marc-Alexis Grétilat

L'ordre du jour de la séance est accepté unanimement après qu'il ait été modifié, sur proposition du Conseil communal, par l'ajout d'un point No 3 « *Election d'un membre au sein de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat) en remplacement de Monsieur Maxime Fahrni (GER), démissionnaire* ». Egalement, le président propose la suppression du point No 9 « *Accueil des nouveaux citoyens* » dans la mesure où aucun d'entre eux (12 majorités, 2 naturalisations) ne sera présent ce soir. Personne ne s'oppose à cette deuxième modification.

L'ordre du jour modifié et accepté est donc le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 novembre 2025
3. Election d'un membre au sein de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat) en remplacement de Monsieur Maxime Fahrni (GER), démissionnaire
4. Budget 2026 / Plan financier et des tâches 2026 – 2029
5. Demande de crédit de CHF 275'000.00 relative au remplacement du véhicule polyvalent du Service des travaux publics
6. Communications du Conseil communal
7. Questions et interpellations
8. Divers

2. Procès-verbal de la séance du 12 novembre 2025

- F. Querido (PLR) Le groupe PLR nous informe qu'il accepte ledit procès-verbal et remercie chaleureusement ses auteurs.
- J.-M. Vermot (GER) Le groupe du GER signale une coquille figurant dans la liste d'appel du procès-verbal. En effet, Marc Desaulles (Vert-e-s) est mentionné sous la bannière du GER et non des Vert-e-s. Outre cette modification à apporter, il acceptera le procès-verbal rédigé avec remerciements à ses auteurs.
- M. Lang (Vert-e-s) Le groupe des Vert-e-s émet également la même remarque que le GER s'agissant de la liste d'appel. De surcroît, en page 7 du procès-verbal (échange Téo Linares, Vert-e-s / Christian Reber, CC), il lui paraît qu'il n'y figure pas la demande de Téo Linares (Vert-e-s) qui aurait souhaité connaître – dans les grandes lignes – comment seraient financées les prochaines étapes du projet et si cela entraînerait le renoncement à d'autres projets, ce à quoi Christian Reber (CC) aurait répondu en substance que ce ne devrait pas être le cas. Est-il possible de modifier le procès-verbal en ce sens en se basant sur l'enregistrement disponible. Enfin, en page 8, 4^{ème} paragraphe avant la fin, dans l'intervention de Marc-Alexis Grétilat (CC) concernant le Plan d'aménagement local (PAL), une erreur est encore signalée : « *suit son cours* » en lieu et place de « *suivent son cours* ». Outre ces remarques, le groupe des Vert-e-s acceptera le procès-verbal établi.
- C. Reber (CC) Concernant la deuxième remarque du groupe des Vert-e-s, après une nouvelle écoute de l'enregistrement, le Conseil communal considère que le procès-verbal reflète l'échange intervenu. Ainsi, il n'a pas le sentiment que les propos de Téo Linares (Vert-e-s) aient été mal résumés. Pour argumenter son propos, il passe à la lecture de ce passage retranscrit mots à mots (texte annexé au présent procès-verbal).
- Téo Linares (Vert-e-s) Etant concerné par cet échange, la réponse de Christian Reber (CC) apportée au soir du 12 novembre dernier correspond tout à fait. C'est plutôt par son intervention qu'il souhaitait marquer une certaine inquiétude quant à la capacité de financement future de la Commune. Or, celle-ci n'est pas perceptible dans le procès-verbal établi.
- Président Considère que le procès-verbal du 12 novembre dernier retranscrit les débats qui ont eu lieu alors. A l'exception des deux petites erreurs signalées, il propose donc de ne pas modifier celui-ci tout en relevant que les remarques et précisions apportées ci-avant seront verbalisées dans le procès-verbal de la séance de ce soir.

Le procès-verbal proposé est **accepté à l'unanimité (18 voix pour)**.

3. Election d'un membre au sein de la Commission des naturalisations et agrégations (CNat) en remplacement de Monsieur Maxime Fahrni (GER), démissionnaire

- G. Bossion (GER) Le groupe du GER propose Jean-Marie Vermot (GER) en remplacement de Maxime Fahrni, démissionnaire, au sein de la Commission des naturalisation set agrégations (CNat).
- Président Constatant qu'aucune autre candidature n'est proposée, il propose de valider cette élection par acclamations, ce tout en souhaitant plein succès à Jean-Marie Vermot (GER) dans ses nouvelles fonctions.

4. Budget 2026 / Plan financier et des tâches 2026 – 2029

- Président Demande à l'assemblée si quelqu'un s'oppose à l'entrée en matière. Tel n'est pas le cas. Il passe donc en revue la brochure du budget 2026.



J. Rilliot (Vert-e-s)	Rapport Plan financier et des tâches 2026-2029 (PFT 26-29), page 5, 9^{ème} paragraphe Signale une coquille dactylographique : « <i>soit plus ~~d'~~ million</i> » à modifier par « <i>soit plus <u>d'un</u> million</i> »
P. Küffer (PLR)	Rapport à l'appui du budget 2026, page 5 S'interroge au sujet du remplacement de la centrale téléphonique prévu. L'option Skype, utilisée par ailleurs par le Canton, a-t-elle été envisagée. Il semblerait en effet que ce système fonctionne à satisfaction.
C. Reber (CC)	Des échos divergents concernant Skype ont été rapportés au Conseil communal. Néanmoins, avant de porter son choix, une analyse approfondie sera menée.
G. Bossion (GER)	Il convient d'être vigilant à la question de l'obsolescence de Skype. Ainsi éviter de porter notre choix sur un produit déprécié et plus supporté par Microsoft depuis deux ans.
J. Nussbaum (PLR)	Rapport à l'appui du budget 2026, page 7, dernier paragraphe Un préfinancement de CHF 200'000.00 est prévu concernant les mesures prioritaires identifiées dans le cadre du Plan directeur des chemins pédestres (PDCP). Est-il possible de connaître les secteurs dans lesquels l'effort d'investissements sera porté ?
C. Reber (CC)	Ce préfinancement fait suite aux travaux menés dans le cadre de la révision du Plan d'aménagement local (PAL). Des priorités ont été fixées dans le Plan directeur des chemins pédestres (PDCP). Celles-ci ont été étudiées au sein de la Commission Mobilité (CoMob) qui a mis l'accent sur deux axes principaux, à savoir la route de Bourgogne (H10 direction Val-de-Travers) et la route des Grattes. Certaines des mesures prévues sont liées au projet de réaménagement de la Place du Collège. Sur un plan plus politique, le préfinancement opéré constitue un signal fort des Autorités qu'il entend mettre en œuvre certaines mesures préconisées par les études menées dans le cadre des travaux de révision du PAL.
Président	Rapport à l'appui du budget 2026, page 14, avant-dernier paragraphe Se permet de mettre en évidence le paragraphe mentionnant que le budget 2026 devra faire l'objet d'une dérogation aux limites de frein à l'endettement fixées par notre Règlement communal sur les finances (RCF), ce principalement en raison du crédit inhérent à la mise en œuvre des phases 1 et 3 relatives à la requalification de la Place du Collège, planifiée en 2026. L'arrêté d'approbation du budget devra ainsi recueillir la majorité des deux tiers des votants.
R. Hoessrich (Vert-e-s)	Détails du budget, page 3, F290 N425005 – Vente d'électricité Du fait de la baisse durable des prix de rétribution du courant, le Conseil communal a prévu une diminution significative de la recette prévisible (-50%). Elle demande à combien se monte le prix de reprise de l'énergie par le Groupe E SA pour 2025 ? De plus, elle s'interroge sur l'opportunité de prévoir un prix minimum de 4cts/kWh dans notre prévision. Elle relève enfin que l'exécutif a pour projet de créer une communauté électrique locale (CEL). Est-il possible d'obtenir des détails quant à cette CEL (composition, prix, etc.) ?
F. Beutler (CC)	Le budget 2026 a bel et bien été adapté du fait de la diminution du prix de rachat du courant. Fort heureusement, de nouvelles perspectives de valorisation de notre production photovoltaïque s'offrent à nous. Outre la possibilité de créer une CEL, une communauté d'autoconsommation étendue est envisagée (possibilité de vendre de l'énergie à des clients figurant sur le même nœud de distribution). Pour les prix, ceux-ci n'ont pas encore été arrêtés. En termes de planification, des ventes de notre production peuvent être espérées dès l'été prochain.
J. Nussbaum (PLR)	Détails du budget, page 4, F1110 N3130100 – Contrat de prestations police Remarque une augmentation de CHF 2'000.00 de ce poste budgétaire. Il s'interroge sur les prestations convenues avec le Service de sécurité de la commune de Milvignes.
M.-A. Grétilat (CC)	Ces deux dernières années, ce sont environ 80 heures d'interventions qui ont été sollicitées auprès des agents de police de Milvignes. Ceux-ci interviennent pour différentes tâches, à savoir : contrôle des véhicules en stationnement, le respect de la signalisation, présences lors



de manifestations, la notification d'actes judiciaires et de poursuites, les retraits de plaques, les patrouilles, les inhumations ou encore la mise à disposition de matériel. Lorsque l'on sait qu'un agent intervient le plus souvent en binôme, en divisant le total des heures par deux, l'on obtient un peu plus de trois interventions mensuelles sur le territoire. Si le montant budgété n'est pas négligeable, la sollicitation des agents de sécurité publique (asp) est somme toute modeste. Si le Conseil communal comprend que le fait ne de pas voir souvent les asp dans notre Commune est surprenant, il faut avant tout se réjouir de cet état de fait. Cela signifie que notre village rencontre peu de problématique en lien avec la sécurité, ce outre un trafic relativement important. L'augmentation prévue au budget 2026 s'explique par la volonté du Conseil communal de renforcer les contrôles des véhicules en stationnement dans le secteur de la Place du Collège.

- N. Regis (GER) S'étonne du fait que les asp interviennent le plus souvent en duo. En effet, il a le sentiment que ceux-ci sont souvent seuls.
- M.-A. Grétilat (CC) La Commune honore une facture basée sur des décomptes d'heures effectives. Elle correspond donc strictement aux prestations réalisées.
- J. Mayet-Gros (GER) **Détails du budget, page 19, F7791 N3102002 – Publications et annonces**
S'interroge sur le projet « Toilettés accueillantes ». Que représente la dépense portée au budget 2026 ?
- M.-A. Grétilat (CC) Il s'agit d'un concept mis en place par le Canton. L'idée consiste à donner la possibilité aux gens de passage (promeneurs par exemple) d'accéder aux WC des établissements publics sans devoir consommer. La Commune s'approchera ainsi des différents restaurants de la Commune afin de leur proposer de participer à cette action contre un petit dédommagement de la Commune (CHF 200.00). Les établissements prenant part à ce projet seront identifiés par une signalétique à l'entrée.
- T. Linares (Vert-e-s) **Détails du budget, page 24, F91 – Finances et impôts**
Se demande si la Commune a tenu compte dans sa prévision du récent résultat du scrutin fédéral en lien avec la suppression de la valeur locative.
- C. Reber (CC) L'entrée en vigueur de cette modification fiscale est prévue, au plus tôt, pour le 1^{er} janvier 2028. Le Conseil communal n'a aucune information pour l'heure quant à son application. Il faudra aussi être attentif au comportement des propriétaires impactés par cette mesure durant la phase transitoire. Pour l'heure, il est donc impossible d'évaluer l'impact financier pour notre Commune de ce changement législatif.
- T. Linares (Vert-e-s) Pense que la Commune doit être très vigilante sur cette question au vu de sa proportion élevée de propriétaires.
- F. Jeannin (GER) **Indicateurs financiers, pages vertes et saumon, taux d'endettement net**
Souhaite connaître la différence entre le taux d'endettement net mentionné en page 2 des feuilles vertes (35.11%) et celui figurant en page 2 des feuilles saumon (37.68%).
- C. Reber (CC) L'explication est relativement simple. Le taux d'endettement net dans les pages vertes se base sur la prévision budgétaire, celui des pages saumon sur le dernier exercice bouclé (comptes 2024). En résulte une légère différence.
- P. Küffer (PLR) En sa qualité de président de la Commission financière (CFin), il remercie ses collègues pour le travail d'examen du budget 2026. Il adresse également sa reconnaissance au Conseil communal pour les réponses apportées lors de la dernière séance de la CFin. Enfin, il remercie l'ensemble du personnel communal pour le travail réalisé tout au long de l'année. Au vu de ce qui précède, il nous recommande d'accepter le budget 2026 tel que présenté, faute de quoi la planification des récents investissements votés sera mise en péril.
- Président La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté tout en rappelant que celui-ci doit être accepté par la majorité qualifiée du fait de la dérogation aux limites de frein à



l'endettement nécessaire à l'engagement des investissements prévus en 2026. L'arrêté d'adoption du budget 2026 est accepté par **18 voix (unanimité)**.

C. Reber (CC) Le Conseil communal remercie le Conseil général pour cette adoption unanime du budget 2026. Il tient également à exprimer sa reconnaissance au personnel communal pour le travail réalisé durant l'année, avec le souci constant d'une utilisation parcimonieuse des ressources financières de la Commune. Remerciements également aux administré-e-s qui, par leurs impôts, contribuent à la bonne santé des finances communales.

5. Demande de crédit de **CHF 275'000.00** relative au remplacement du véhicule polyvalent du Service des travaux publics

Président Demande si quelqu'un dans l'assemblée s'oppose à l'entrée en matière. Ce n'est pas le cas. Il passe dès lors la parole aux groupes.

J. Nussbaum (PLR) Au vu du rapport, CHF 61'000.00 de charges d'entretien ont été engagées ces dernières années. Ce montant étant très conséquent, il souhaite connaître la nature des réparations réalisées sur l'actuel véhicule.

T. Gougler (CC) Celles-ci sont par exemple les suivantes : réparation du démarreur (CHF 1'076.00), remplacement de la boîte de transfert avec location véhicule de remplacement (CHF 25'000.00), système d'échappement (CHF 700.00), réparation de la pompe à eau et du thermostat (CHF 2'500.00), remplacement frein, embrayage, caméra de recul (CHF 12'100.00). Le Conseil communal note que, du fait du vieillissement du véhicule, les charges d'entretien deviennent de plus en plus élevées et la fréquence des réparations augmente en proportion.

J. Rilliot (Vert-e-s) Suite à la motion « *Zéro carbone en 2040* » qui avait été acceptée unanimement par le Conseil général, le groupe des Vert-e-s estime que la Commune a un devoir d'exemplarité. Dans ce contexte-là, le remplacement du véhicule constitue un sujet sensible et complexe. Ce d'autant plus avec le regard d'un parti écologiste. Le groupe des Vert-e-s se veut néanmoins pragmatique et non dogmatique tel qu'il l'a prouvé lors de l'acceptation de la récente demande de crédit inhérente à l'acquisition du treuil motorisé à chenilles forestier pour lequel il n'existait aucune alternative électrique. Aux yeux du groupe des Vert-e-s, le rapport du Conseil communal soumis ce soir au Conseil général aurait dû contenir des éléments factuels permettant la comparaison entre les options envisagées par l'exécutif. A l'occasion de la séance du groupe, il a été constaté qu'il était impossible de mener cet exercice de comparaison (données techniques, simulation autonomie selon le type de travaux, estimation des coûts d'entretien, simulation des coûts de l'énergie en fonction du système de motorisation, etc.). Faisait également défaut au rapport le surcoût réel inhérent à l'acquisition de nouveaux agrégats. Sur ce point précis, selon les informations recueillies auprès d'un concessionnaire, seule la saleuse aurait dû être changée dans l'hypothèse d'une acquisition d'un véhicule électrique. Dans une volonté de transparence, l'intégralité des éléments énoncés ci-avant ont été transmis au Conseil communal et aux présidents des autres groupes politiques préalablement à la séance de ce soir. Le groupe des Vert-e-s constate que le seul argument qui peut faire débat dans une comparaison électrique vs thermique réside dans l'autonomie du véhicule. Or, il est impossible de se faire une idée d'un service de déneigement « lourd » à la lecture du rapport. L'avis des principaux utilisateurs aurait également constitué une plus-value. Ces considérations inhérentes au rapport du Conseil communal données, le groupe des Vert-e-s a encore quelques questions, à savoir : est-il raisonnable de poursuivre avec la marque Lindner eu égard au manque de fiabilité de l'actuel véhicule de cette marque ? Que représente le rabais commercial de CHF 34'000.00 (garantie prolongée ou offre commerciale du fait de la qualité du véhicule) ? Dans les différentes offres reçus, y-a-t-il eu une proposition pour un véhicule thermique d'une autre marque ?

N. Regis (GER) Le groupe du GER remercie le Conseil communal pour son rapport mais également Joël Rilliot (Vert-e-s) pour le travail de comparaison réalisé. Objectivement, lorsque l'on analyse le rapport de l'exécutif et le comparatif établi, l'on conclut que l'option du véhicule thermique demeure la



meilleure solution en l'état, ce tant sur les plans technique qu'économique. Pour revenir au rapport du Conseil communal, le groupe du GER considère que le travail de comparaison a été effectué et qu'il révèle un résultat impartial. Au vu de ce qui précède, le groupe du GER acceptera le rapport et l'arrêté proposés.

- J. Rilliot (Vert-e-s) Maintient son avis quant à la nécessité d'intégrer un tableau comparatif à un tel rapport. Celui-ci permet de mieux apprécier la demande qui est faite et, pour un groupe écologiste, de dépasser « l'obstacle » que représente le choix d'un véhicule thermique et non électrique. Concernant la différence prix, il faut préciser que les coûts simulés sur une dizaine d'années révèlent que la seule différence correspond en définitive au rabais commercial du véhicule thermique.
- J. Nussbaum (PLR) Le groupe PLR remercie le Conseil communal pour son rapport. Il soutiendra l'acquisition d'un véhicule thermique, moins cher et disposant d'une meilleure autonomie. Egalement, argument non évoqué ce soir, il salue la proximité du concessionnaire Lindner (Fleurier) par rapport à d'autre (par exemple : St-Triphon pour Meili).
- T. Gougler (CC) En premier lieu, il tient à revenir sur la motion « *zéro carbone en 2040* » mentionnée ci-avant mais également à l'occasion de l'acquisition du véhicule du garde forestier. Formellement, il rappelle que la motion constitue simplement une demande d'étude d'une question déterminée par le Conseil communal. Si une motion est acceptée, elle enjoint l'exécutif à établir un rapport dans un délai d'une année (réponse). Ce qui a été fait, certes dans un délai plus long en l'espèce. Elle n'a dès lors pas de vertu contraignante pour le Conseil communal tel qu'un arrêté du législatif par exemple. S'agissant de l'absence de comparatif figurant dans le rapport ou de détails en lien avec la réflexion menée, cela ne signifie bien entendu pas que le travail n'a pas été réalisé. Ainsi, de nombreuses démarches ont été engagées préalablement à l'établissement du rapport. Concernant les questions des Vert-e-s, il y répond comme suit : la marque Lindner a été privilégiée pour plusieurs raisons, notamment la proximité du concessionnaire, la compatibilité avec différents agrégats déjà en notre possession. De plus, il faut savoir que le service hivernal – en particulier le salage – explique la détérioration accélérée du véhicule. Il en irait ainsi de même avec une autre marque disposant d'une saleuse. Le rabais commercial est quant à lui le fruit d'une collaboration engagée depuis longtemps avec le concessionnaire, il ne faut donc pas y supposer une mauvaise qualité du véhicule proposé.
- J. Rilliot (Vert-e-s) Tient à préciser que le groupe des Vert-e-s ne considère en aucun cas que le Conseil communal n'a pas fait son travail ou mal réalisé celui-ci. Il considère juste que le rapport aurait dû être plus étoffé sur la base des éléments précités, ce dans le but de simplifier la réflexion. Enfin, il précise que le groupe des Vert-e-s laissera à ses membres la liberté de voter sur ce point de l'ordre du jour.
- J. Nussbaum (PLR) Sans velléité de mettre en cause les utilisateurs du véhicule, il s'interroge – eu égard au problème rencontré avec la boîte de transfert qui peut résulter d'une mauvaise utilisation – sur l'opportunité d'une formation destinée à ces derniers. L'objectif consistant à préserver le véhicule sur la durée et, en découlant, de faire quelques économies.
- T. Gougler (CC) En acquérant un véhicule à ce prix, le Conseil communal attend bien entendu du concessionnaire qu'une formation complète soit dispensée aux utilisateurs. L'exécutif s'en assurera.
- Président La parole n'étant plus demandée, il procède à la lecture de l'arrêté qui est accepté par **12 voix, 4 abstentions et 2 refus.**

6. Communications du Conseil communal

- F. Beutler (CC) Dès le 1^{er} janvier prochain, le prix du bois de déchetage sera augmenté à CHF 50.00 (contre CHF 34.90 actuellement). Il s'agit-là d'une volonté de l'exécutif de mieux valoriser le produit de nos forêts. Cette augmentation sera reportée sur les clients du chauffage à distance (CAD). Ces derniers ont été informés des nouveaux tarifs applicables dès le 1^{er} janvier 2026. A noter



que les tarifs du CAD n'avaient subi aucune augmentation depuis 2024, soit la mise en service de l'installation.

C. Reber (CC) L'association Région Neuchâtel Littoral (RNL) a acté l'adhésion de la commune de Rochefort le 27 novembre dernier. Cela nous permettra de prendre part aux discussions qui ont lieu au sein de cette instance, par exemple au niveau des transports publics.

C. Reber (CC) Le résultat du sondage inhérent aux transports publics sera publié ces prochains jours sur le site Internet de la Commune.

7. Questions et interpellations

Président Constate que personne ne souhaite formuler de questions et/ou interpellations à l'adresse du Conseil communal.

8. Divers

Président Constate que personne ne souhaite s'exprimer dans le divers.

Président Comme il en a pris l'habitude, il souhaite profiter de sa présidence pour faire découvrir les différents parcours TransRochefort situés sur le territoire communal. Aujourd'hui, il invite les personnes présentes à emprunter le parcours dit du « Chemin bleu » (boucle au départ de la gare de Chambrelieu à destination Champ-du-Moulin et retour à Chambrelieu). Egalement, le parcours « Château de Rochefort – Les Grattes » (au départ de la gare de Chambrelieu à destination des ruines du Château de Rochefort puis direction la ferme Nussbaum, montée sur les Grattes et redescende à Chambrelieu via toujours la ferme Nussbaum).

Président Arrivé au terme de l'ordre du jour de cette séance, le président remercie les membres du législatif, le Conseil communal, le personnel communal, ainsi que le public et la presse pour leur présence. Le public est cordialement convié à l'apéritif organisé dans le Bâtiment communal polyvalent (BCP). Après quoi, le traditionnel souper de fin d'année organisé en salle Tablettes sera servi aux membres des Autorités. D'ores et déjà il souhaite à chacun-e de très belles fêtes de fin d'année 2026.

La séance est levée à 21h20.

Rochefort, le 6 mars 2026

Le président :

Le secrétaire :

Philippe Burri

Téo Linares

Annexe : 1 extrait du procès-verbal de la séance du Conseil général du 12 novembre 2025 (prise mots à mots).

